

État de la Chapelle publique de la paroisse de *Cressières*

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....

2° b) Appartenant à.....

3° c) Autorisées par décret en date du ..

d) ou ouvertes au culte à la date du ..

e) ou en service de temps immémorial.

4° f) Messes célébrées chaque année ...

g) — ou chaque mois.

h) — ou chaque semaine

i) Autres offices. En fait-on ? Lesquels ?

j) Y fait-on le catéchisme

5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale.....

l) État des chemins

6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ..

n) Y assistant à la messe le dimanche.

a) *Sacré-Cœur*

M^r Hilarion

b) du Rusque, maire.

b)

c)

d)

e)

f)

g)

h)

i)

j)

k)

l)

m)

n)

n)

1500 mètres par chemin direct

2 kilomètres par route

l) tous deux praticables en tout temps.

m) 500

n) 80 environ

a)

b)

c)

d)

e)

f)

g)

h)

i)

j)

k)

l)

m)

m)

n)

a)

b)

c)

d)

e)

f)

g)

h)

i)

j)

k)

l)

m)

m)

n)

a)

b)

c)

d)

e)

f)

g)

h)

i)

j)

k)

l)

m)

m)

n)

a)

b)

c)

d)

e)

f)

g)

h)

i)

j)

k)

l)

m)

m)

n)

a)

b)

c)

d)

e)

f)

g)

h)

i)

j)

k)

l)

m)

m)

n)

Observations particulières.

La chapelle de Kerezille ainsi appelée du nom
du Château dont elle dépend est toujours ouverte
au public. Une confrérie du Christ Crucifié
y a été érigée en 1788 enrichie d'indulgences
par un bref de Benoît XIV contresigné par M.
Mourinay vicair général de Léon en 1788. « Erigée,
« dit le Bref, en la Chapelle publique de Kerezille
« située en la paroisse du Créhou. »
La propriété de M. Du Ruyque sur le terrain duquel
elle est bâtie n'étant pas close de murs, la chapelle
étant située sur le bord d'un chemin accessible
à tous indistinctement, Monseigneur Moutet
a déclaré qu'on devait la considérer comme chapelle
publique. Cette décision de Monseigneur Moutet
fut prorogée par une lettre du Chapitre
auquel le Recteur d'alors voulait défendre d'y
donner la messe pour les grandes fêtes.
La messe de Kerezille est très-vivante tous les dimanches
matins à une population de cinq ou six cents
personnes plus éloignées de toute autre messe
matinale et il faut avouer que quelques-uns
de ces personnes, habitués de tout temps à avoir
la messe tout près, n'iront pas chercher une
église à quatre kilomètres, surtout en hiver.
Un petit groupe de près de cent personnes seulement
seront plus rapprochés de la Chapelle que de
l'église paroissiale, en répondant cinq cents
dans le questionnaire je me place au point
de vue de la messe du dimanche matin à entendre
à Kerezille ou dans une paroisse voisine.
Le texte de la dernière question me paraît viser
plus spécialement les paroisses à deux messes chaque
dimanche matin, l'une au bourg, l'autre dans une
chapelle de campagne.

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de Créhou

QUESTIONNAIRE

1° Date d'érection.

neant

2° Nom du propriétaire. . .

3° Messes célébrées chaque
année.

— ou chaque mois . .

— ou chaque semaine.

4° Indult pontifical

— sa date.

— Est-il au nom du pro-
priétaire actuel ? . .

— A-t-il reçu le visa de
l'Évêché ?

DIOCÈSE DE QUIMPER
PAROISSE DE TRÉFLÉVÉNEZ

Tréflévenez, le 17 mai 1903

Monsieur,

J'ai l'honneur d'adresser
à Votre Grandeur ma
réponse aux questions
qu'Elle a posées par
l'intermédiaire de la
Semaine Religieuse.

DIOCÈSE DE QUÉBEC
PAROISSE DE TRÉBÉRET

Je n'ai qu'à me louer de M^r
le maire qui a l'obligeance de
faire célébrer la paroisse de
la prison de son chapelain en
faisant la messe le dimanche à
1 heure de la messe du matin
dans les environs.

Puisse à Dieu que la
chapelle ne soit pas fermée
car ce serait là, à cause
des habitudes contractées,
une occasion de manquements
au grand devoir dominical.
Je n'ajoute pas, Messieurs,
que ce serait m'attacher

à la liberté, Votre grandeur
n'ignore pas qu'ils ne se
comptent plus aujourd'hui

Saigez aujour,

Messieurs,

La nouvelle apparition de
mon très-honorable respect
et de ma filiale obéissance
en votre Seigneurie. Amis,

Votre très-dévoté Lucius et fils,

Y Made
R. P.